

## > ORGANISATION DE LA COLLECTE DU TRI SELECTIF A COMPTER DU 5 FEVRIER 2018 SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

la collecte du tri sélectif est réalisée en porte à porte, selon le calendrier de tournées établi.

Les usagers doivent donc déposer leurs emballages dans le bac ou le conteneur jaune, qui leur a été remis par l'Agglomération.

> Dans votre **BAC OU CONTENEUR JAUNE** : il faut mettre les bouteilles et flacons plastiques, films et sacs en plastique, boîtes de conserve, aérosols, journaux, magazines, cannettes et barquettes en aluminium, briques alimentaires, cartons et cartonnettes...  
Les emballages doivent être vidés et secs.



> Des points d'apports volontaires sont également à votre disposition pour **LE RECYCLAGE DU VERRE** (à ne surtout pas mettre avec le tri sans le bac jaune) et du **PAPIER**. Le dépôt du papier dans les points d'apports volontaires doit être privilégié car il permet d'économiser le coût du tri.



Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer, au pied des conteneurs, des ordures ménagères, batteries, ferraille, cartons,...